

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
A ROME

REPUBLIQUE DE GUINEE

ITALIE – GRECE – CROATIE
ALBANIE – SLOVENIE – MONTENEGRO
MACEDOINE DU NORD – SERBIE
BOSNIE-HERZÉGOVINE



Travail – Justice – Solidarité

Représentation Permanente auprès
de la FAO, du FIDA et du PAM

N. 011/AGR/SP/CM/2024

Rome, le 16 octobre 2024

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des usagers qu'à compter du **lundi 21 octobre 2024, le seul compte utilisable** pour les versements concernant la délivrance des actes consulaires (attestations, légalisations, cartes consulaires et titres de voyages) est le suivant :

INTITULE DU COMPTE DU BENEFICIAIRE :

AMBASCIATA REPUBBLICA DI GUINEA

BANQUE :

INTESA SANPAOLO

COMPTE EN EURO :

N. 55000/1000/403818

IBAN :

IT85 W030 6909 6061 0000 0403 818

SWIFT/BIC :

BCITITMM

Par ailleurs, l'Ambassade informe que ***tout versement effectué sur un compte différent de celui indiqué ci-dessus, ne sera pas pris en compte et ne sera pas remboursé.***

L'Ambassade sait compter sur la compréhension de tous et de toutes.

L'Ambassadeur,
Représentante Permanente


Mme TOURE Aminata Kobélé KEITA